

PUBLIÉ LE 10/06/2014 - MIS À JOUR LE 14/03/2021

Médicament et déficit en G6PD : l’ANSM actualise le référentiel

BON USAGE - RECOMMANDATIONS

Actualisé le 24/05/2019

L’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) met à disposition des professionnels de santé et des patients un référentiel sur les médicaments et le déficit en Glucose-6-déshydrogénase (G6PD) actualisé.

Ce référentiel a pour objectif de faciliter le bon usage des médicaments et la prévention des effets indésirables chez les patients déficitaires en G6PD. Il contient notamment des informations sur cette maladie et la conduite à tenir en cas de prescription ou d’utilisation de médicaments susceptibles de provoquer une hémolyse (destruction des globules rouges) chez ces patients.

Le déficit en Glucose-6-déshydrogénase (G6PD) ou favisme est le plus fréquent des déficits enzymatiques héréditaires du globule rouge. Il touche principalement les hommes, tandis que les femmes sont le plus souvent seulement transmettrices du déficit.

En dehors des très rares formes de classe I, responsables d’une anémie hémolytique chronique (baisse importante du taux de globules rouges dans le sang suite à leur destruction) et d’un risque élevé de poussées hémolytiques aiguës, le patient déficitaire ne présente le plus souvent aucun symptôme particulier.

La prise de certains médicaments, produits ou aliments oxydants (en particulier les fèves), ainsi que la survenue d’infections virales ou bactériennes chez les déficitaires en G6PD peuvent provoquer une hémolyse aiguë à l’origine d’une anémie hémolytique, qui peut nécessiter une transfusion sanguine dans les cas les plus graves. La gravité n’est pas toujours prévisible, elle dépend du facteur déclenchant, de l’individu et de la nature de son déficit. Il est donc essentiel de suivre les recommandations relatives aux aliments et aux médicaments dangereux.

Pour faciliter la prise en charge des patients déficitaires en G6PD, l’ANSM met à disposition une actualisation du référentiel permettant d’identifier les médicaments présentant un risque potentiel ou avéré de provoquer une anémie hémolytique chez ces patients.
Ce référentiel, réalisé avec l’aide de Centres Régionaux de Pharmacovigilance (Paris Saint-Antoine, Bordeaux et Marseille) et la contribution de l’association de patients Vigifavisme permet l'accès à l'information par substance active.

Les médicaments présents y sont classés selon trois niveaux :

- Les médicaments contre-indiqués
- Les médicaments déconseillés
- Les médicaments qui peuvent être utilisés, sous réserve que la posologie soit strictement respectée.

Les médicaments présents y sont classés selon trois niveaux



Dans tous les cas, il est recommandé d'être vigilant sur la composition des médicaments. En effet, des médicaments peuvent contenir plusieurs substances actives dont une substance active à risque, et l'association de plusieurs médicaments contenant une même substance active peut conduire à un surdosage.

Toute automédication est déconseillée, il est préférable de prendre l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien avant de prendre un médicament sans ordonnance.

Il est rappelé aux patients atteints d'un déficit en G6PD que les**principaux symptômes pouvant être associés à une anémie hémolytique**, survenant de quelques heures à quelques jours après l'exposition au facteur déclenchant, et nécessitant une consultation chez un médecin sont :

- fièvre, pâleur, céphalées
- fatigue ou anorexie inexpliquée, lipothymie (malaise soudain sans perte de connaissance) voire perte de connaissance
- douleurs abdominales et lombaires
- émission d'urines foncées rouge « porto » voire noir (hémoglobinurie : élimination d'hémoglobine dans les urines)
- ictère (jaunisse)

Référentiel "Médicaments et déficit en G 6PD" (classement par substances actives) (24/05/2019)

Liste des substances actives des médicaments pouvant provoquer un accident hémolytique chez les personnes atteintes de déficit en G6PD (24/05/2019)

Rappel important

L'ANSM rappelle que les professionnels de santé doivent déclarer immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament dont ils ont connaissance au centre régional de pharmacovigilance (CRPV) dont ils dépendent géographiquement.
Les patients et les associations agréées de patients peuvent également déclarer tout effet indésirable à leur centre régional de pharmacovigilance.